



ORIENTATIONS

2. Valoriser les espaces urbanisés

2

Éléments de
contexte

2.1 Qualifier les franges et traversées des villes et villages

Si parfois la limite ou bande de transition entre l'espace bâti et l'espace ouvert est assez lisible dans le paysage (murets, fronts bâtis, bande verte de jardins...), dans certains cas l'urbanisation s'arrête nettement, sans prendre appui sur quelconque motif paysager, sans avoir de déclinaison réelle et de sens dans le paysage, pouvant laisser entrevoir la possibilité d'une extension. Ces espaces de franges, de transition ou de rupture entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels, conditionnent la perception visuelle et l'identification du hameau, du village, de la ville dans le paysage. Ces perceptions externes des groupements bâtis, depuis les espaces ouverts, depuis les coupures vertes, sont souvent pénalisées et dégradées par ces franges ou limites, non pensées à l'échelle globale.

Ainsi l'atelier «entrées/traversées de villes et villages» (réalisé sur la commune de Saint-Pierre d'Albigny) a permis de prendre conscience que la valorisation des entrées/traversées peut participer de la redynamisation des bourgs (et à contrario de leur délaissement). Pour cela il faut prendre conscience de l'existence de nouvelles formes de déplacement (ou de formes de déplacement qui réapparaissent comme le train) qui demandent un travail spécifique sur l'espace public. Ainsi il faut s'interroger sur les pratiques du territoire (autant par les habitants que par les touristes, les professionnels exerçant une activité), sur le rôle des espaces publics du quotidien, de façon à comprendre les mécanismes paysagers en jeu, dans des territoires fragiles qui risquent de se dégrader.



Où est vraiment l'entrée de ville ?



Le sens du parcours est-il important ?



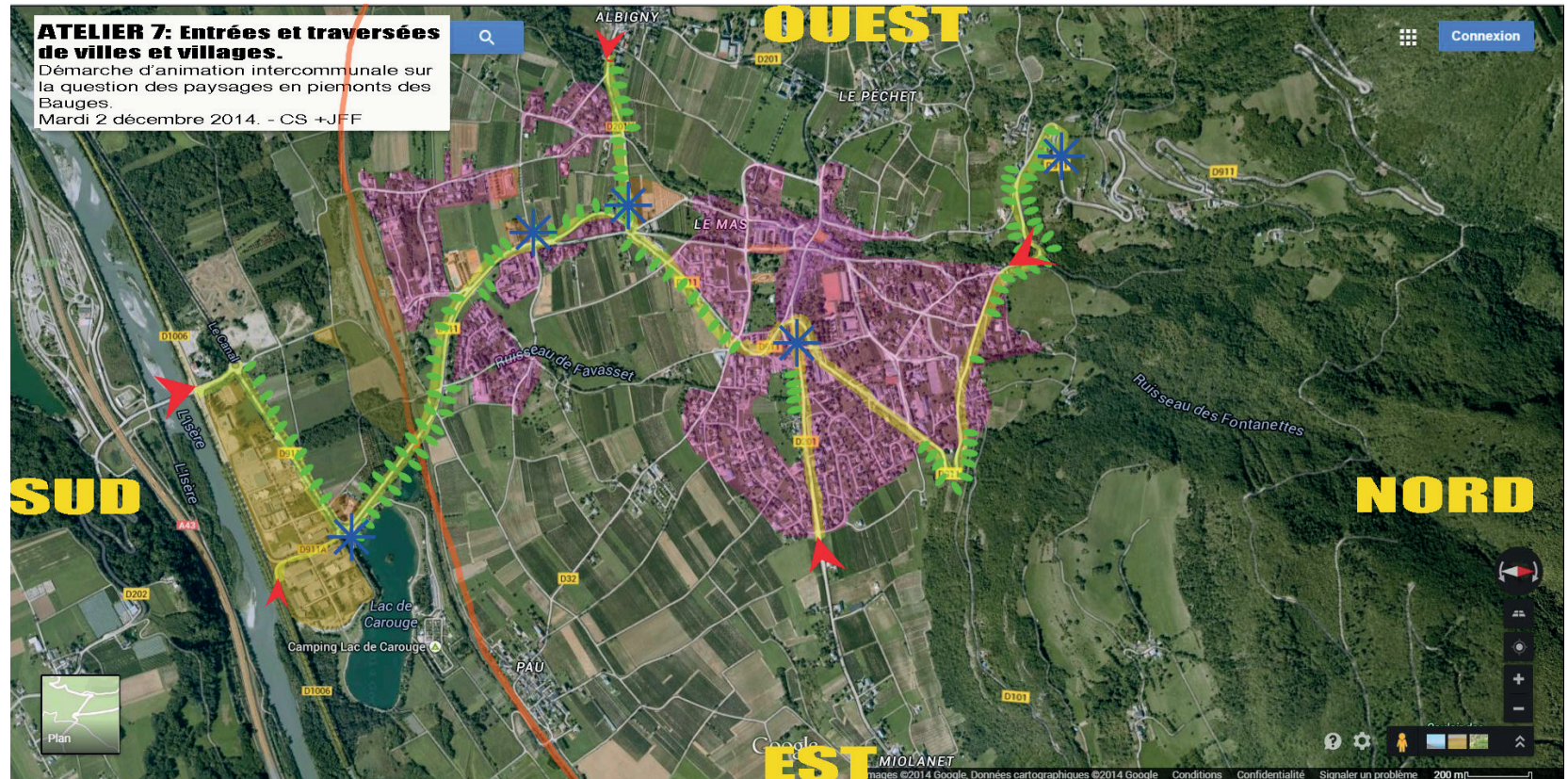
ORIENTATIONS

2. Valoriser les espaces urbanisés

2

Éléments de contexte

2.1 Qualifier les franges et traversées des villes et villages



De multiples entrées et traversées ... à Saint-Pierre d'Albigny

Il semble important de retrouver un regard plus global sur le territoire car les limites des communes ne permettent pas de définir et de faire ressortir les enjeux importants qui permettront la préservation de ce qui fait la richesse du piémont des Bauges :

- Qu'est-ce qui fait limite entre l'urbanisation et les espaces ouverts ?
- Quelle matérialisation possible pour stopper le développement de l'urbanisation sur les espaces ouverts ?
- Quelle image souhaite-t-on donner à la ville, aux espaces bâtis, perçus depuis les espaces ouverts ?

Objectifs
de qualité
paysagère

2.1 Qualifier les franges et traversées des villes et villages

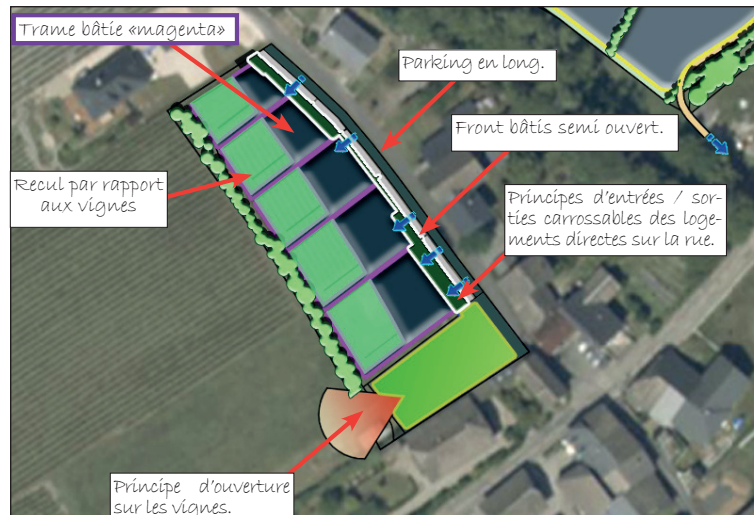
Cet objectif vise :

> L'affirmation des limites à l'urbanisation dans le paysage

Le traitement des limites espace bâti/espace ouvert répond à deux objectifs : «contenir» l'urbanisation et offrir une perception qualitative de l'espace bâti perçu depuis les espaces ouverts. Il s'agit donc de restaurer ou conforter les limites existantes, de qualifier les limites dégradées, de créer de nouvelles limites (végétales ou construites, publiques ou privées).

> Les traversées urbaines comme structures paysagères support du développement

Une relecture des traversées est à faire, mettant en valeur les cônes de vue à préserver, créant des «plateaux» pour marquer les entrées dans les hameaux et pour retrouver des effets de «place desservant des rues». On passe de la traversée à une succession d'arrêts : des «noeuds» stratégiques identifiés. Ces lieux repères renvoient à d'autres auxquels ils sont reliés. Ces lieux n'ont plus les attributs des routes départementales, mais ceux de places, d'hameaux, de belvédères, de squares ... Dans le temps, ils seront reliés par des modes de transport doux, le piéton y retrouve sa place.



Source : PLU de Fréterive

Dans le cadre de l'atelier «Paysages viticoles», un élu de Fréterive présente la prise en compte de l'activité viticole et le traitement de la limite entre bâti et vigne à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme de la commune : un recul par rapport aux vignes (dessinant une bande «verte» de transition) est intégré sur les parcelles à bâtir.



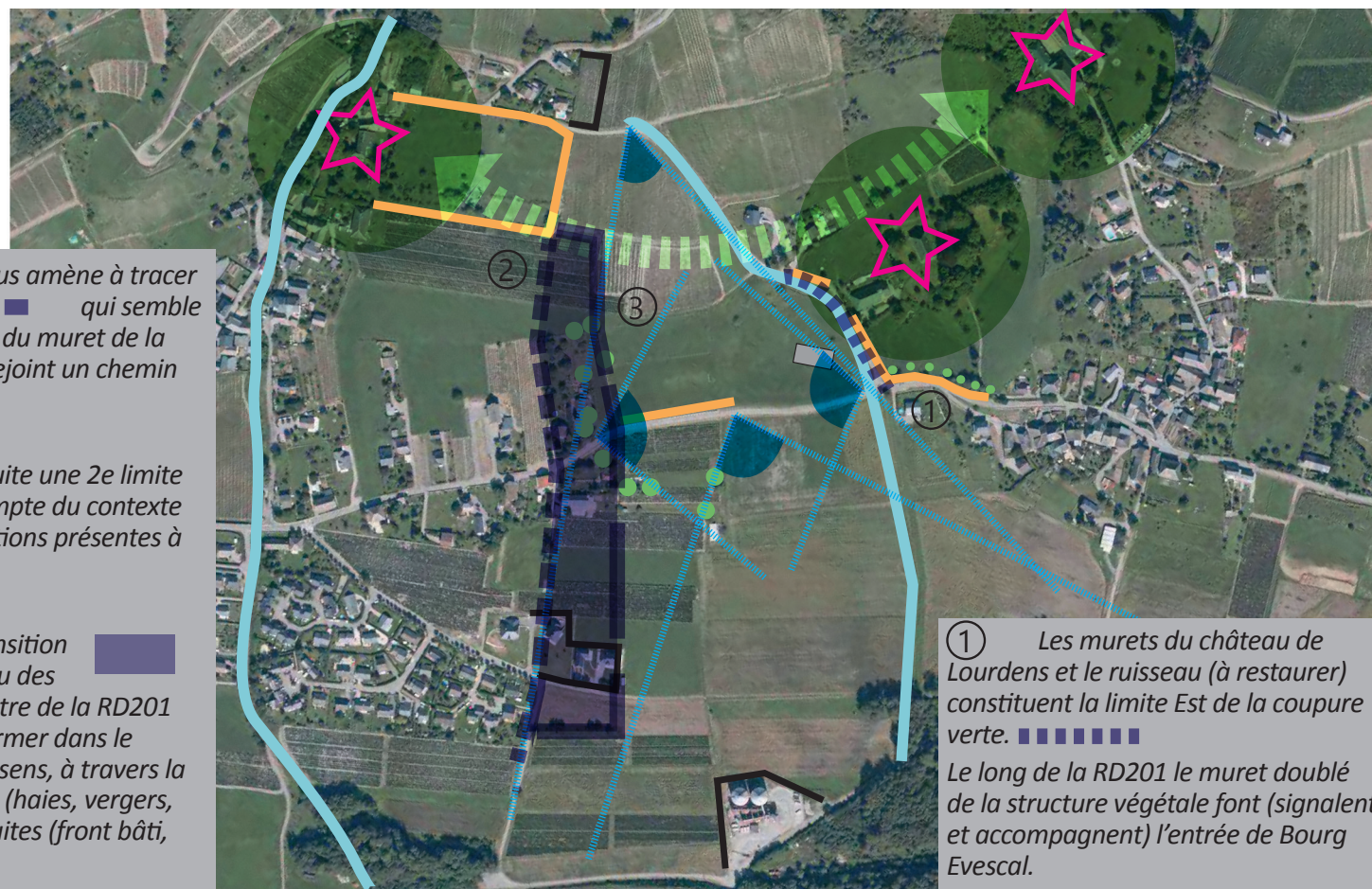
ORIENTATIONS

2. Valoriser les espaces urbanisés

2.1 Qualifier les franges et traversées des villes et villages

Objectifs de qualité paysagère

Dans le cadre des ateliers participatifs, un travail sur la coupure verte de Lourdens (Saint-Jean-de-la-Porte) a permis à l'ensemble des participants de s'accorder sur le tracé de la limite/bande de transition à maintenir et qualifier entre le chef-lieu et la coupure verte. Un travail de synthèse est proposé ci-après :



② La lecture du site nous amène à tracer une 1^{re} limite Ouest ■■■■ qui semble «logique» dans la continuité du muret de la propriété de Chanay et qui rejoint un chemin communal

③ Le groupe trace ensuite une 2^e limite ■■■■ qui tient compte du contexte et notamment des constructions présentes à l'Est de cette limite

Se dessine une bande de transition ■■■■ qui fonctionne bien au niveau des constructions de part et d'autre de la RD201 et qui reste à traiter et à affirmer dans le paysage, pour lui donner du sens, à travers la création de limites végétales (haies, vergers, alignements...) et/ou construites (front bâti, muret, chemin...).

① Les murets du château de Lourdens et le ruisseau (à restaurer) constituent la limite Est de la coupure verte. ■■■■■■

Le long de la RD201 le muret doublé de la structure végétale font (signalent et accompagnent) l'entrée de Bourg Evescal.



ORIENTATIONS

2. Valoriser les espaces urbanisés

2

Éléments de
contexte

2.2 Identifier et s'emparer des secteurs de projet potentiels

Le territoire du piémont des Bauges est un territoire attractif, du fait de son positionnement géographique, de son exposition, de son paysage patrimonial. La croissance annuelle en terme d'habitants des communes de Cruet, Fréterives, Saint-Jean-de-la-Porte et Saint-Pierre-d'Albigny (ancienne communauté de communes Combe de Savoie) a été de 1,5 % entre 1999 et 2005 et le solde migratoire est toujours le principal facteur de croissance démographique. La surface urbanisée a augmenté de 28 % en 31 ans (entre 1970 et 2001). En effet, la pression foncière de Coeur de Savoie se ressent particulièrement à l'est du territoire, notamment sur le piémont des Bauges. A cela s'ajoute une baisse du nombre de personnes par ménage (2,6 personnes par ménage en 1999, 2,5 en 2009 sur Coeur de Savoie), engendrant une demande en logement supérieure pour un nombre d'habitants équivalent. On remarque également que la maison individuelle est le modèle dominant d'habitat en Coeur de Savoie puisqu'elle constitue 3 résidences principales sur 4 (contre 1 sur 2 sur l'ensemble de la Savoie). Le territoire fait face à une pression foncière, et préserver la qualité de son paysage pour préserver son attractivité, son économie locale (agriculture et tourisme notamment) et ses ressources (environnement, eau, etc.) est aujourd'hui un enjeu majeur. Le territoire est organisé sous la forme de pôles implantés linéairement sur le piémont et de nombreux hameaux. Des transversales et coupures vertes relient les espaces agricoles de la bande haute et de la bande basse. La tendance d'évolution est aux extensions souvent mal maîtrisées et au mitage, notamment le long des voies et dans ces coupures vertes, qui génèrent des opérations peu intégrées et banalisantes pour le paysage et pour la qualité de vie. Il s'agit d'anticiper le développement urbain, en identifiant les secteurs de projets potentiels et en maîtrisant leur évolution afin de ne pas hypothéquer la capacité d'accueil à venir du territoire. Plusieurs typologies de secteurs de projet potentiels sont présentes dans les enveloppes urbaines existantes : dents creuses (petites et grandes), renouvellement urbain (à l'échelle d'un quartier - Montmélian près de la gare - ou d'une parcelle en centre-village), ensembles bâtis patrimoniaux, lotissements possédant un potentiel de densification. Avec parfois des localisations possédant des enjeux spécifiques liées aux gares comme à Montmélian ou Saint Pierre d'Albigny.

Dents creuses à bâtir ou vue sur le paysage à préserver ?



Atelier Extension urbaine : comment la composer ?



Atelier Renouvellement urbain : comment se saisir de ces opportunités... complexes.



Atelier Habiter : comment densifier intelligemment ?



Octobre 2015

PNR Massif des Bauges - CC Coeur de Savoie

Démarche d'animation intercommunale sur la question du paysage en Piémont des Bauges / Combe de Savoie



ORIENTATIONS

2. Valoriser les espaces urbanisés

2

Objectifs
de qualité
paysagère

2.2 Identifier et s'emparer des secteurs de projet potentiels

Cet objectif vise :

> **Une dynamisation des villes, villages et hameaux tout en limitant la consommation d'espace**

- Des secteurs de projets, de sites en mutation qui peuvent être de différents ordres : bâtis mais également agricoles ou naturels, de loisirs, qui nécessitent une vision à moyen-long terme afin d'assurer une cohérence à des projets qui nécessitent du temps de mise en oeuvre (changement de destination d'un site par exemple une friche de zone d'activités retournant vers un espace naturel).
- Mener des réflexions en amont afin d'identifier les enjeux spécifiques aux secteurs et donc les solutions adaptées. Certains enjeux sont partout présents mais à des degrés différents : insertion de l'urbanisation et connexion au tissu bâti, maintien de la cohérence urbaine, aux espaces publics et au paysage existants, développement des déplacements doux et des espaces publics qualifiés, mixité des typologies de logement et mixité sociale.

> **Un accompagnement des projets de territoire**

- Une anticipation et une identification des secteurs stratégiques pour le développement urbain et des secteurs en mutation à accompagner, en amont de la réalisation de projets bâtis, pour une réflexion sereine sur les enjeux du site
- Un partage des enjeux avec l'ensemble des acteurs concernés (habitants, propriétaires, agriculteurs, etc.) doit permettre d'expérimenter et de tester les «possibles».
- Un accompagnement par une aide à la maîtrise d'ouvrage (PNR, CAUE, Communauté de communes, etc.) : rédaction de cahier des charges, choix de bureau d'études, accompagnement dans l'animation d'atelier «brain storming», accompagnement lors de la réalisation de documents d'urbanisme ou de projets, etc.
- Une identification cartographiée des secteurs potentiels de projets pourrait être menée à l'échelle du piémont avec des enjeux définis par secteurs et par typologie (hameaux anciens préservés, petites dents creuses, redécoupage parcellaire en lotissement, etc.). De nombreux outils peuvent être mis en oeuvre et sont à déployer (PLU et notamment les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement, OPAH, droit de préemption, etc.). Ces secteurs identifiés et les pistes d'évolution seraient une base de travail lors de l'élaboration de documents de planification ou lors de projets de construction.



ORIENTATIONS

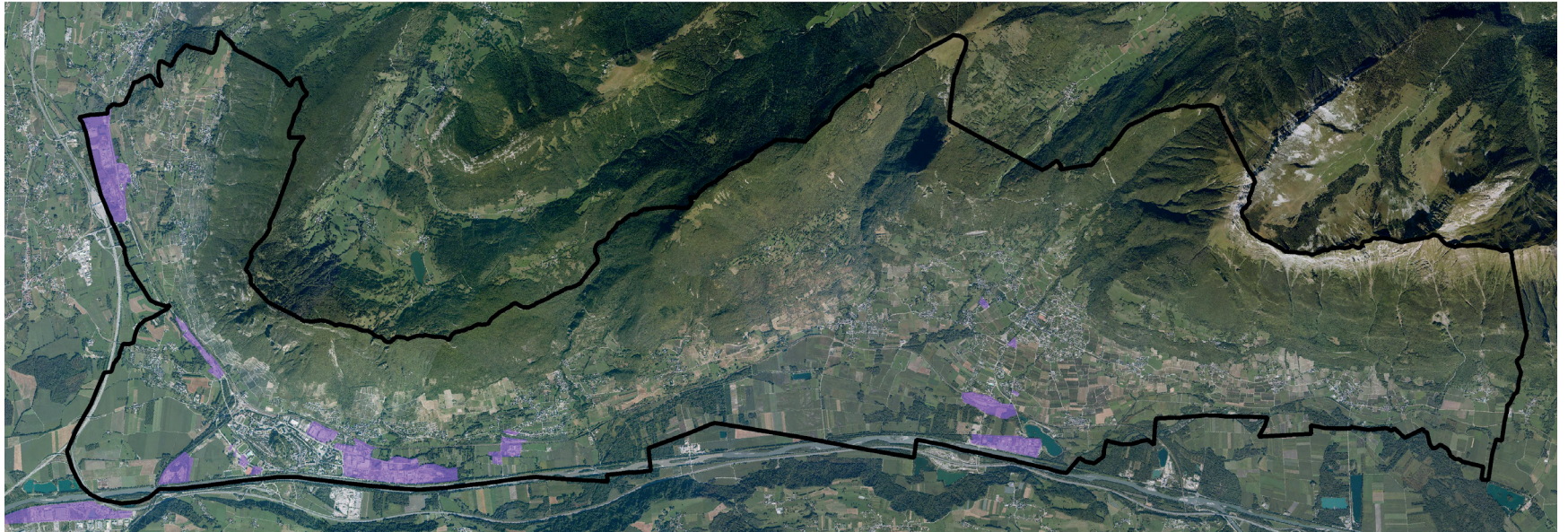
2. Valoriser les espaces urbanisés

2

Éléments de
contexte

2.3 Se (re)saisir des zones d'activités

Les zones d'activités sont visuellement très présentes dans le paysage du piémont car elles sont essentiellement sur des sites plats, de grandes dimensions et très accessibles depuis la départementale 1006 :



Commune	ZA
Arbin	36.7 ha
Chignin	57.1 ha
Cruet	11.4 ha
Francin	67.6 ha
Fréterive	-
Montmélian	32.4 ha
Saint-Jean-de-la-Porte	-
Saint-Pierre-d'Albigny	39.1 ha



ORIENTATIONS

2. Valoriser les espaces urbanisés

2

Éléments de
contexte

2.3 Se (re)saisir des zones d'activités

Les zones d'activités sont pour certaines communautaires et pour d'autres de gestion communale.

La prescription principale du SCoT de Métropole Savoie en matière de zones d'activités est de s'orienter vers : «Des sites identifiés pour des extensions de ZA existantes et pour un développement économique cohérent». Plusieurs difficultés viennent contrarier cet objectif : toutes les ZA ne sont pas gérées par la même collectivité territoriale, l'identification et plus particulièrement la nature de chaque zone ne semble pas assez comprise et partagée, la prise en compte des risques naturels remet en question de nombreux plans de développement (le PPRI constitue une contrainte forte sur certaines zones et pénalise leur développement comme leur dynamisme) ...

A l'échelle du département et notamment de la communauté de communes, il existe aujourd'hui un manque d'offre immobilière à destination de l'artisanat. A l'échelle de Coeur de Savoie le taux d'artisanat s'élève à 15% (taux élevé au regard du département de la Savoie 8 %). Il y a une forte demande insatisfaite de locaux et d'ateliers pour les artisans (de 5 à 400m²).

Par ailleurs, sur le terrain, on s'aperçoit d'un déficit d'image, la qualité paysagère étant souvent absente dans les aménagements réalisés. De nombreux terrains sont en friche (ce qui pourrait constituer un potentiel si les contraintes des risques naturels étaient dépassées) et les espaces publics essentiellement voués aux véhicules motorisés sont dégradés.

L'interface avec les fonctions urbaines périphériques est aussi en déficit d'image. Pourtant on notera que la perception depuis la départementale 1006 mériterait d'être qualitative et que la relation à des espaces de jardins familiaux, de forêts, de terres agricoles, de bâtiments d'habitation pourrait être traitée dans «l'épaisseur» pour éviter l'effet de juxtaposition malheureuse.

Aussi la proximité d'Alpespace (Francin, Saint-Hélène du Lac), parc d'activités communautaire dynamique et qualitatif qui offre de nombreux services (immobilier d'entreprises, bureaux, ateliers, stockage ou pépinière d'entreprises, restauration, crèche, fibre optique... ; plus de 100 entreprises et près de 1600 salariés ; le parc d'activités accueille de nombreux professionnels de la montagne, acteurs de la métallurgie, de l'agro-alimentaire et de l'environnement), a sans doute participé à la dégradation progressive des autres zones du secteur (certaines entreprises qui fonctionnent bien, qui obtiennent des certifications, préfèrent quitter les autres zones pour aller vers des secteurs plus qualitatifs, dont le niveau de services et d'aménagement correspond mieux à leur image).



ORIENTATIONS

2. Valoriser les espaces urbanisés

2

Éléments de
contexte

2.3 Se (re)saisir des zones d'activités



Des espaces publics plutôt routiers



Des friches au bord de la RD 1006



Une coupure verte au sein d'une zone d'activités ?



Des jardins familiaux jouxtant une zone d'activités



ORIENTATIONS

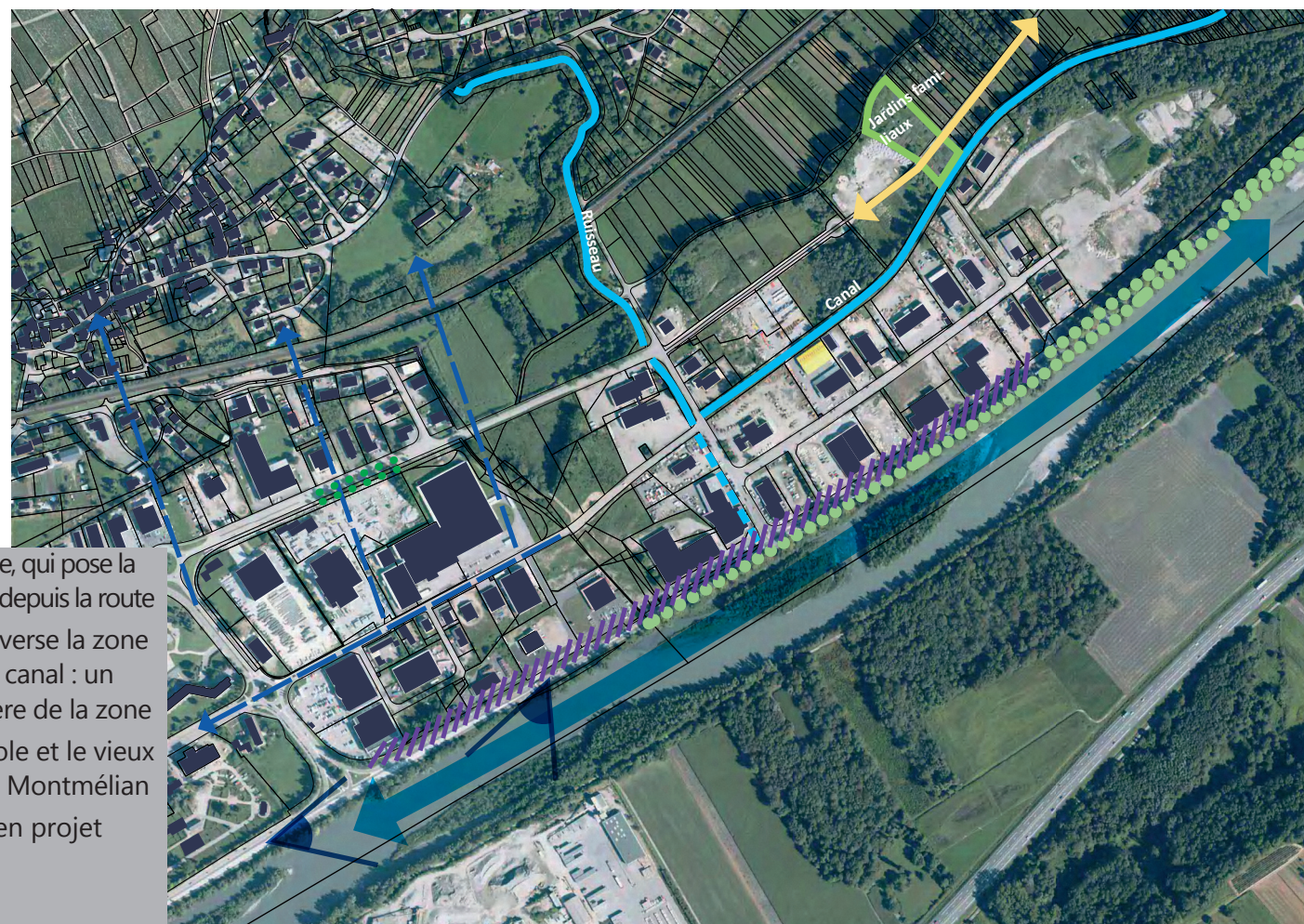
2. Valoriser les espaces urbanisés


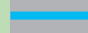




2

Éléments de contexte

2.3 Se (re)saisir des zones d'activités

Dans le cadre des ateliers thématiques, un travail sur la zone d'activités de Montmélian-Arbin a permis de visualiser l'ensemble des réflexions décrites précédemment. Un travail de synthèse est proposé ci-après :



-  Façade de la zone sur la RD1006 non qualifiée, qui pose la question de l'image de la zone et du territoire perçue depuis la route
-  L'Isère, le ruisseau qui vient d'Arbin et traverse la zone pour finir «busé» avant de se jeter dans l'Isère, le canal : un potentiel de structuration et valorisation paysagère de la zone
-  Des vues vers l'Isère, vers le coteau viticole et le vieux village d'Arbin, vers l'église et le vieux centre de Montmélian
-  Des jardins familiaux et une voie verte en projet
-  Alignements remarquables de platanes
-  Alignement

Octobre 2015



ORIENTATIONS

2. Valoriser les espaces urbanisés

2

Objectifs
de qualité
paysagère

2.3 Se (re)saisir des zones d'activités

Cet objectif vise :

- > **La gestion paysagère et écologique des limites et transitions entre les différentes fonctions urbaines (ZA/périphérie)**
 - Les franges doivent être traitées en relation avec les fonctions urbaines périphériques en travaillant sur leur «épaisseur».
 - Certaines franges doivent faire appel à la notion d'image. Quelle image pour une zone d'activités depuis un axe circulant (la ZA constituant souvent une entrée de ville) ?
 - Certaines franges doivent être traitées dans une relation visuelle à déterminer entre fonctions urbaines à priori peu compatibles entre elles (par exemple, ZA/logements).

- > **La maîtrise de l'urbanisation**
 - Chaque projet (neuf, rénovation, densification) doit être l'occasion d'augmenter la qualité paysagère des zones d'activités.
 - Un travail peut être réalisé sur la cohérence couleurs et formes de façon à ne pas juxtaposer des rouge et des vert, des architectures de «boîtes» avec des architectures traditionnelles pastiches.
 - Une charte portant sur les enseignes peut aussi être développée.
 - Un traitement spécifique des lieux de stockages ouverts doit aussi permettre de déterminer les secteurs (dans la ZA et pour chaque parcelle) qui auront le moins d'impact visuel.

- > **La qualité des espaces publics**

L'intervention sur les espaces publics (d'accès, de parcours mais aussi de partage au sein même de la zone) est également indispensable pour améliorer la qualité paysagère, «donner le ton» et «donner envie» aux investisseurs.



ORIENTATIONS

2. Valoriser les espaces urbanisés





2

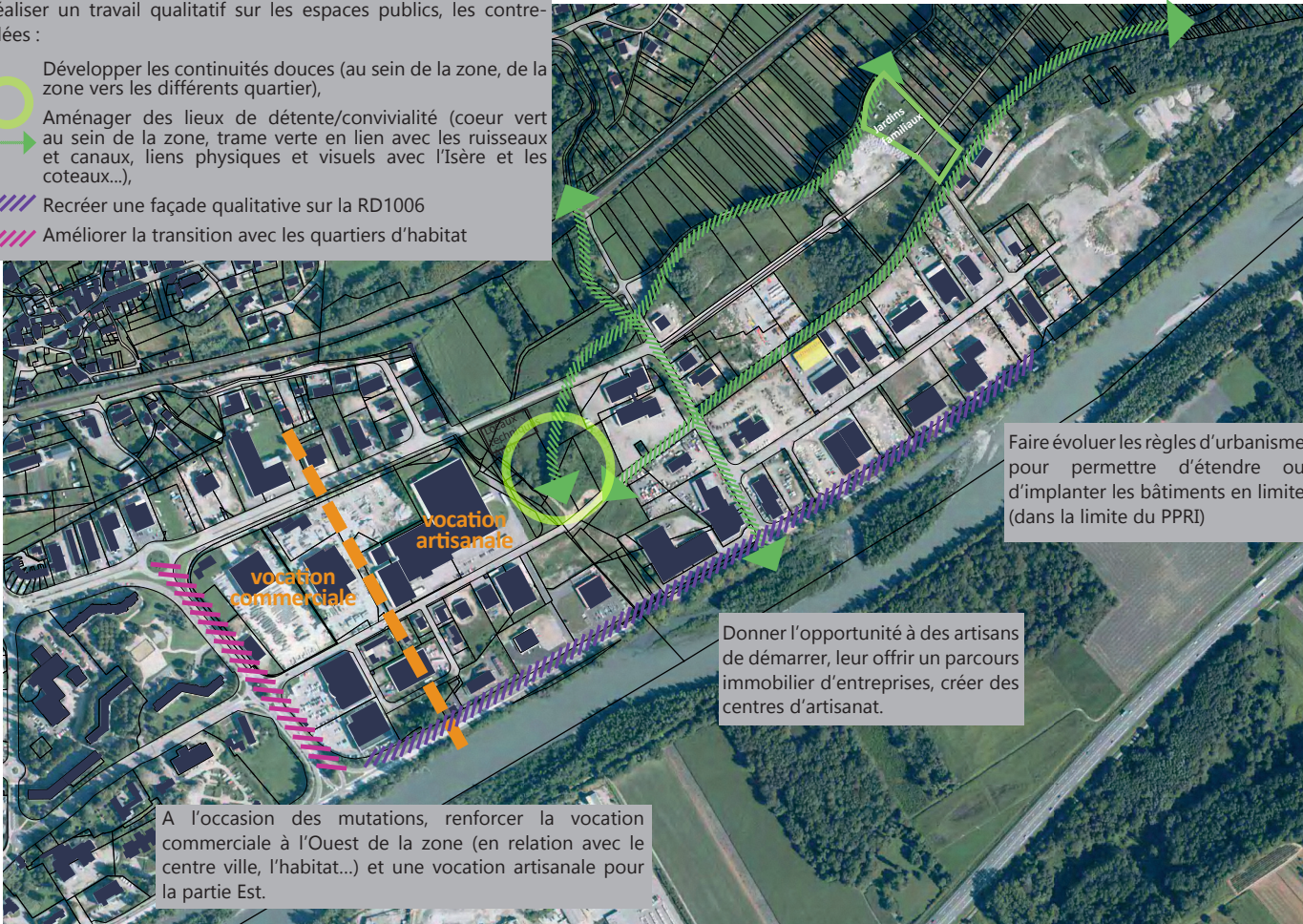
Objectifs de qualité paysagère

2.3 Se (re)saisir des zones d'activités

Dans le cadre des ateliers thématiques, voici quelques éléments propres à la zone d'activités de Montmélian-Arbin :

Réaliser un travail qualitatif sur les espaces publics, les contre-allées :

-  Développer les continuités douces (au sein de la zone, de la zone vers les différents quartier),
-  Aménager des lieux de détente/convivialité (coeur vert au sein de la zone, trame verte en lien avec les ruisseaux et canaux, liens physiques et visuels avec l'Isère et les coteaux...),
-  Recréer une façade qualitative sur la RD1006
-  Améliorer la transition avec les quartiers d'habitat



vocation commerciale

vocation artisanale

jardins familiaux

Faire évoluer les règles d'urbanisme pour permettre d'étendre ou d'implanter les bâtiments en limite (dans la limite du PPRI)

Donner l'opportunité à des artisans de démarrer, leur offrir un parcours immobilier d'entreprises, créer des centres d'artisanat.

A l'occasion des mutations, renforcer la vocation commerciale à l'Ouest de la zone (en relation avec le centre ville, l'habitat...) et une vocation artisanale pour la partie Est.

ORIENTATIONS

2. Valoriser les espaces urbanisés

2

Extrait de la cartographie du Plan Paysager Prospectif

2.1. Qualifier les franges et les traversées des villes et villages

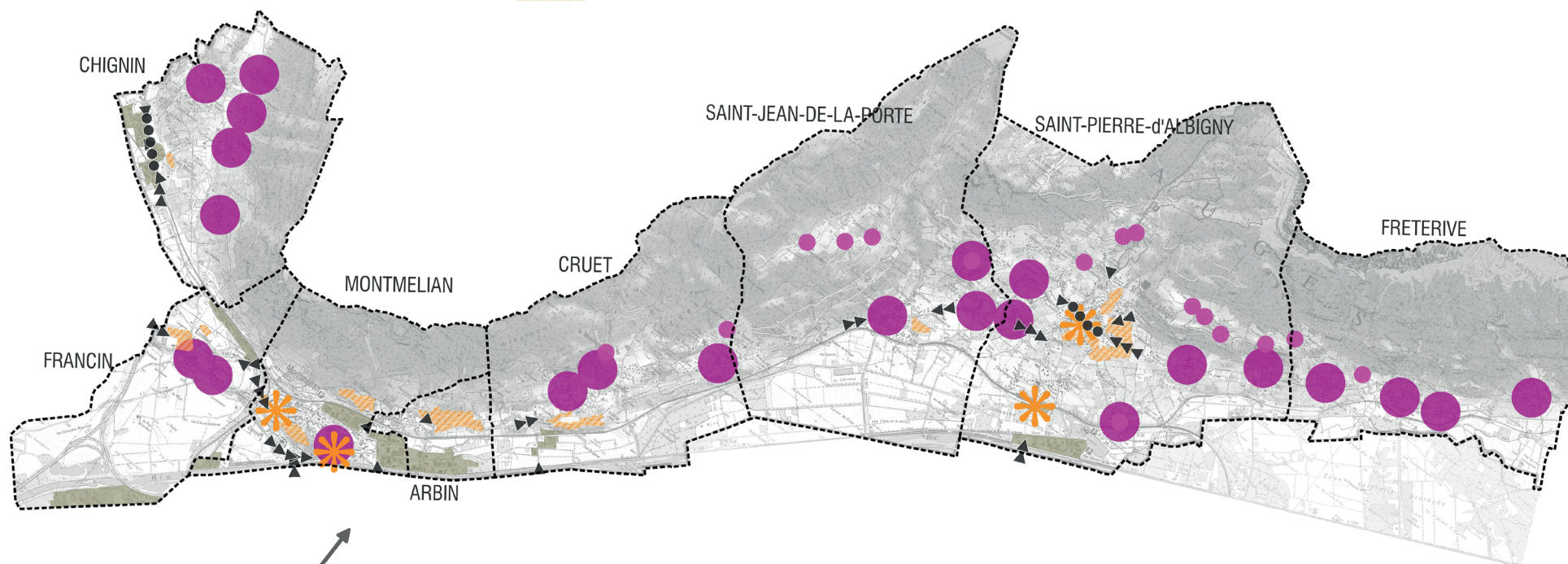
- ▶▶▶▶ Entrée de ville-village
- Traversée de ville-village

2.2. Identifier et s'emparer des secteurs de projets potentiels

- ✱ Site de renouvellement
- Structure bâtie dense (réhabilitation)
- Hameau non destiné à se développer (réhabilitation)
- ▨ Espace de lotissements

2.3. Se (re)saisir des zones d'activités

- Espace d'activités



Groupement Sites & Paysages - Octobre 2015



0 1 km

Sources : Fond IGN Scan25 2009, BD Topo, BD Carto, PNR du Massif des Bauges, SCOT Métropole Savoie, Communauté de communes de la Combe de Savoie, Conservatoire des espaces naturels



ORIENTATIONS

3

3. Enrichir les parcours du territoire

Éléments de
contexte

3.1 Mettre en scène la découverte du territoire

Emblématique de la combe de Savoie, le piémont des Bauges est très perceptible et bien identifiable dans le paysage, en vues externes, notamment depuis l'autoroute et les versants opposés. Il dévoile un patrimoine paysager, naturel, culturel et bâti riche et diversifié, enrichi par un patrimoine immatériel lié aux activités et savoir-faire agricoles et viticoles. Pourtant, ces ressources, constitutives de la qualité du cadre de vie et supports de développement touristique, sont méconnues et le territoire reste «peu visité».

Les infrastructures de déplacement sont nombreuses, s'étagent dans la pente ou s'inscrivent en transversale, conditionnent l'organisation du territoire et offrent différentes approches et supports de découverte :

- La RD1006 / RD90 :
 - La voie ferrée et ses passages sous voies
 - La RD201, «route balcon» ou route «paysage»
 - Le chemin des vignes
 - Les routes d'accès aux cols du Frêne, de Marocaz
- + Le projet de véloroute dans la plaine

- Depuis les routes : les entrées sur le territoire et les parcours routiers, qui participent à la perception d'ensemble du paysage et à l'image que l'on s'en forge, n'amènent pas toujours à «l'envie de découvrir». Le piémont est notamment peu perceptible depuis la RD1006/RD90 et la perception depuis cet axe est pénalisée et dégradée par les nombreuses zones artisanales ou d'activités non qualifiées ou les délaissés et la publicité qui le ponctuent. La RD201 et les routes d'accès aux cols du Frêne et de Marocaz constituent des routes «paysage» à considérer en tant que telles lors des aménagements.

- Depuis les chemins : l'offre de découverte du territoire s'est amplifiée, entre autres, par l'aménagement des boucles thématiques et du chemin des vignes qui constituent des équipements phare du développement récréo-touristique. Ces aménagements demandent à être plus lisibles dans le paysage comme dans l'offre touristique. Le label oenotourisme récemment obtenu constitue également un support pour la mise en scène du territoire.

- Depuis la voie ferrée : elle est une manière à part entière de découvrir et de montrer le territoire, puisque située la plupart du temps en limite entre l'espace urbanisé et l'espace agricole, parfois en léger surplomb de ce dernier. Ainsi les vues qu'elle offre sont à mettre en valeur et ses abords demandent à être considérés comme une vitrine du territoire.



ORIENTATIONS

3. Enrichir les parcours du territoire

3

Éléments de
contexte

3.1 Mettre en scène la découverte du territoire



La RD 201, une route en balcon, qui permet de découvrir les villages et qui met en scène le grand paysage



Depuis la RD 1006 des vues s'ouvrent parfois vers le territoire



Des chemins de piémont, une découverte à pied des paysages agricoles



La voie ferrée : une limite à l'urbanisation dans de nombreux secteurs. Le train offre une autre manière de voir le territoire



ORIENTATIONS

3. Enrichir les parcours du territoire

3

Objectifs
de qualité
paysagère

3.1 Mettre en scène la découverte du territoire

La mise en scène de la découverte du territoire passe notamment par le respect de l'ensemble des objectifs précédemment décrits, qui peuvent être complétés par :

> La préservation et la mise en valeur des vues remarquables

De nombreuses vues remarquables (depuis la plaine, depuis le piémont, depuis les versants... ; vues dominées/dominantes) permettent d'appréhender le paysage dans son entier, de comprendre son organisation et d'identifier ses spécificités. Il importe de :

- Préserver les vues remarquables : ex. ne pas urbaniser les espaces ouverts qui permettent la vue, ou maîtriser, le cas échéant, l'avancée de la forêt
- Les gérer : entretien des espaces ouverts permettant la vue, maintien voire la restauration de la qualité des points d'appels visuels (défrichage nettoyage, restauration du bâti... ; ex : travail réalisé sur les tours de Chignin)
- Les mettre en valeur : aménagement qualitatif des sites de points de vue, réouverture de certaines vues, mise en valeur des vues lors des projets d'aménagement, de requalification, d'extension...
- Atténuer les incidences visuelles des « points noirs » (ex. zone d'activités, éléments techniques parsemés)
- Avoir une attention particulière sur l'évolution des paysages perçus depuis les points de vue identifiés.

Compte tenu de la grande visibilité du territoire et des phénomènes de covisibilité constants d'un versant à l'autre et d'un village à l'autre, il est important de prendre en considération les perceptions des projets dans le grand paysage : rechercher les vues depuis le versant opposé ou depuis un point de vue haut ou bas, pour analyser les incidences visuelles et intégrer les aménagements au paysage.

> La mise en valeur des axes de découverte des paysages

Les routes et chemins constituent des « vecteurs de découverte des paysages », supports de reconnaissance et d'appropriation visuelle du territoire. Ces axes de déplacement participent à l'image que l'on « reçoit » du territoire, il importe ainsi de :

- Maintenir de grandes ouvertures visuelles le long des axes (en lien avec les coupures vertes notamment), valoriser les points de vue remarquables (mise en scène par cadrage, traitement de sol...), restaurer certaines vues (depuis la RD1006/RD90 par exemple)
- Inviter à la découverte, ménager des points d'arrêt et d'accroche au territoire (départ de liaisons douces)
- Effacer la voirie au profit du grand paysage : emprise réduite à son minimum, faible présence de peinture au sol et de dispositifs routiers tels que les bordures béton ou les glissières de sécurité standardisées...
- Résorber les délaissés, qualifier les abords de ZA
- Gérer l'affichage publicitaire le long des routes et chemins, dans la continuité du travail réalisé par le PNR du Massif des Bauges pour homogénéiser la signalétique (caves, producteurs...).



ORIENTATIONS

3. Enrichir les parcours du territoire

3

Objectifs
de qualité
paysagère

3.1 Mettre en scène la découverte du territoire

> L'affirmation et qualification des entrées du territoire, des villes et villages

Les entrées du territoire et de villes définissent la première image que l'on se fait des lieux, elles accueillent. Aujourd'hui, certaines sont peu lisibles, pénalisées par des aménagements hétéroclites et juxtaposés qui banalisent les paysages. Il est important d'améliorer la qualité et la lisibilité de ces entrées, pour marquer l'accueil sur le territoire et dans les espaces urbains par une requalification d'ensemble. Il s'agit de traiter les entrées dans leur globalité : limiter la signalétique, requalifier la route comme un espace public (passer de la route à la rue dans les entrées de ville, donner place aux modes doux), révéler les atouts paysagers du site (vue, cours d'eau, patrimoine...), accompagner l'évolution et la requalification des bâtiments existants, maîtriser les nouveaux projets d'urbanisation, composer les limites de l'espace bâti à travers les éventuels projets d'extensions...

> La valorisation des sites remarquables

Le territoire dévoile de nombreux sites et paysages remarquables, dont certains sont reconnus au titre de l'inventaire des sites. Trois sites emblématiques ont été repérés sur le territoire et partagés lors des ateliers de travail : le site des Tours de Chignin, le site du Fort de Montmélian, le site du château de Miolans et du plateau de Mont Benoît. Ces paysages remarquables demandent une attention particulière en termes de préservation, de gestion (confortement des activités qui façonnent le paysage) et de mise en valeur (découverte douce et approfondie du territoire, interprétation...).

> L'organisation et l'amélioration de l'accueil et de la découverte du territoire

Il s'agit de conforter les offres touristiques, de loisirs et de déplacements doux en :

- S'appuyant sur toutes les valeurs du territoire,
- Valorisant l'existant : meilleure lisibilité et signalisation des boucles thématiques et du chemin des vignes depuis les routes d'accès et de traversée du territoire, label oenotourisme (développement et coordination des offres touristiques de vignerons, visites de caves, ateliers de découverte des pratiques et de dégustation...)
- S'appuyant sur le projet structurant de véloroute
- Complétant l'offre de déplacements doux, ainsi que l'offre de découverte douce et approfondie du territoire. Proposer un panel thématique plus large et plus riche que l'offre viticole : liaisons douces transversales du piémont vers la plaine, découverte de la plaine et de la forêt alluviale, mise en valeur de points de vues, cols, sites patrimoniaux...
- Structurant et mettant en réseau les différents sites d'accueil sur les parcours auto, cyclo, piétons.



ORIENTATIONS

3

3. Enrichir les parcours du territoire

Éléments de
contexte

3.2 Développer les usages «publics» (rencontre, convivialité...) en milieux naturels, agricoles ou urbanisés

Les cœurs de villes et villages révèlent un patrimoine bâti et urbain important peu mis en valeur, les espaces publics se réduisent souvent à des espaces en enrobé, dédiés à la voiture.

Comme vus précédemment, la découverte des milieux naturels (l'Isère et ses ruisseaux affluents, la forêt alluviale, les pelouses sèches...) et de la plaine agricole est aujourd'hui peu permise et peu organisée, malgré toutes les richesses qu'ils recèlent et le potentiel récréo-touristique qu'ils développent.



Espace public en coeur de village



Espace public sur le parcours des boucles thématiques



ORIENTATIONS

3

3. Enrichir les parcours du territoire

Objectifs
de qualité
paysagère

3.2 Développer les usages «publics» (rencontre, convivialité...) en milieux naturels, agricoles ou urbanisés

Cet objectif vise :

> **La qualité d'accueil et d'aménagement des espaces publics au sein des espaces bâtis comme des espaces naturels et agricoles**
L'accueil du public (habitants et touristes) sur le territoire doit être pensé globalement, des entrées aux cœurs de villes et villages, en passant par les routes, les cheminements de découverte et de parcours des paysages, des milieux naturels et agricoles.

Les villes et villages seront d'autant plus attractifs (en terme de cadre de vie comme d'accueil touristique) qu'ils développent des espaces publics adaptés à leur échelle et à leur contexte (urbain, rural) pour redonner place aux piétons, favoriser la rencontre... Au sein des espaces naturels et agricoles, il s'agit de poursuivre et d'étendre les efforts réalisés dans le cadre de l'aménagement des boucles thématiques, afin d'organiser la découverte de ces espaces en adaptant les aménagements à leur contexte, en développant de nouveaux usages respectueux de l'environnement (sensibilisation, éducation à l'environnement, contemplation, observation de la nature, découverte des pratiques agricoles...). Dans ces espaces, une attention particulière sera portée à la conception paysagère, au vocabulaire d'aménagement (usage de matériaux naturels, perméables, essences indigènes...).

> **La création de liaisons douces entre le piémont et la véloroute, entre le piémont et la plaine (s'appuyer sur la trame verte)**

La véloroute constitue un projet structurant à l'échelle du territoire et constitue une opportunité pour conforter le maillage du territoire par les circulations douces. L'objectifs pourrait être de développer une liaison douce d'accès à la véloroute pour chaque village ou ville. Parfois, ces liaisons douces, au-delà de leur rôle de liaison au quotidien, peuvent devenir support de découverte, de promenade, d'usages divers et d'activités de pleine nature.

Ces liaisons douces sont également à considérer en fonction de la trame verte existante dessinée par les torrents qui descendent des Bauges et rejoignent l'Isère, des liens sont à rechercher.



ORIENTATIONS

3. Enrichir les parcours du territoire

Extrait de la cartographie du Plan Paysager Prospectif

Infrastructures de déplacement

▬▬▬ RD1006/RD90

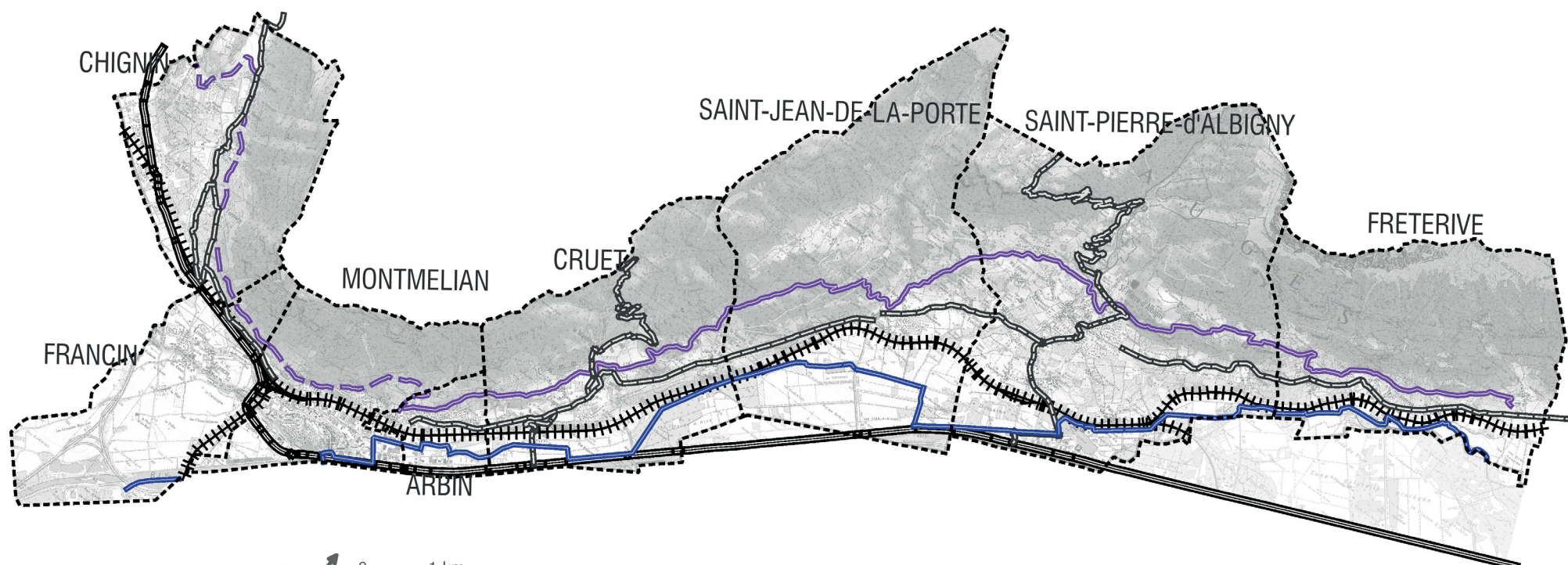
+++++ Voie ferrée

▬▬▬ Route "paysage"

▬ Chemin des vignes

- - - Chemin des vignes (projet de balisage)

▬ Projet de véloroute



Groupement Sites & Paysages - Octobre 2015 0 1 km Sources : Fond IGN Scan25 2009, BD Topo, BD Carto, PNR du Massif des Bauges, SCOT Métropole Savoie, Communauté de communes de la Combe de Savoie, Conservatoire des espaces naturels